

# Les deux types de formations certifiantes

**Certification : résultat d'un processus de vérification d'une maîtrise professionnelle (évaluation des acquis).**

Les certifications attestent de la possession de savoirs et compétences, acquis par la formation ou par l'expérience.

Les certifications sont matérialisées par une attestation officielle établie par une instance légitime, selon un processus qui en garantit la fiabilité.

France compétences enregistre les formations certifiantes dans deux répertoires



## 1- RNCP (répertoire national des certifications professionnelles)

### ► Préparation d'un métier

Le RNCP recense 3 types de certifications :

- **Les diplômes d'Etat**

Délivrés par les ministères

- **Les titres professionnels**

Délivrés par des organismes de formation publics ou privés

- **Les CQP (Certificat de qualification professionnelle)**

Délivrés par une branche via sa CPNEF

### **Modalités d'enregistrement**

1. de droit pour les diplômes d'Etat,

après validation de la CPC du ministère concerné

2. sur demande pour les titres professionnels et CQP,

après validation de la Commission certifications de France compétences

A noter

- Durée de l'enregistrement : 5 ans (3 ans pour les métiers émergents)
- Prévoir 3 référentiels : activité + compétences + évaluation
- Les diplômes, titres et CQP doivent être découpés en blocs de compétences
- Ils sont accessibles par la formation et par la VAE

## 2- RS (répertoire spécifique des certifications et habilitations)

### ► Acquisition de compétences transversales

**Le RS a 3 catégories**

- **Obligation légale et réglementaire**

Certifications exigées par le droit et/ou la réglementation pour exercer un métier ou une activité

Ex : habilitations, permis, brevets, exigences liées à la sécurité...

- **Norme de marché**

Certifications visant un domaine spécifique, exigées ou jugées indispensables par l'employeur, bien que non obligatoires sur le plan réglementaire

Ex. : domaines de l'informatique, des langues...

- **Utilité économique ou sociale**

Certifications qui contribuent à la qualification ou favorisent le maintien dans l'emploi, visant un ensemble homogène de compétences, mobilisables dans une ou plusieurs activités professionnelles

Ex. : normes qualités, tutorat, socle de compétences...

### **Modalités d'enregistrement**

Sur demande : dépôt de dossier en téléprocédure auprès de France compétences

A noter

Prévoir 2 référentiels : compétences + évaluation

Pas de découpage en blocs

Pas d'accès par la VAE